

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Diluant de nettoyage

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.
Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: alwitra GmbH
Rue: Am Forst 1
Lieu: D-54296 Trier-Irsch
Téléphone: 0651 - 9102 - 0
e-mail (Interlocuteur): pm-ddb@alwitra.de
Service responsable: Produkt Management DDB

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %
acétone; propane-2-one; propanone

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 2 de 13

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 NE PAS faire vomir.
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 Éliminer le contenu/réceptacle dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Mélange de solvants

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			>50-100 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			>25-50 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			>5-10 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			>2,5-5 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 3 de 13

Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylèneglycol 400. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 4 de 13

Ne pas rincer à l'eau ou à l'aide de nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Éviter la formation d'aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Diluant de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		8 h	
		1000	2420		15 min	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		1377 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		13964 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		1137 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		5306 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		149 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		149 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		477 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		2085 mg/m ³
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		1377 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		13964 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		1131 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		5306 mg/m ³
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale		62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		62 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation		200 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation		2420 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation		1210 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré).

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,7$ mm

Protection de la peau

Vêtement de protection : Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55 °C

Point d'éclair: -25 °C

Inflammabilité

gaz: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 7 de 13

Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13,0 vol. %
Température d'inflammation:	540 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)	247 hPa
Densité (à 20 °C):	0,7 g/cm ³ ISO 2811
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	10 mPa·s ISO 2555
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	100 %

9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %				
	orale	DL50 mg/kg	5840	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2920	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	25,2 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>15800	Rat	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Risque de résorption cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,17 mg/l	21 d	Daphnia magna		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 4740 mg/l	2 d	Selenastrum capricornutum		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée supplémentaire disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée supplémentaire disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020


Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 10 de 13


Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E3
Catégorie de transport:	1
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E3

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E3
EmS:	F-E, S-E

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 11 de 13

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	I
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité exceptée:	E3
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	351
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	361
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: cyclohexane, n-hexane, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclènes, n-hexane <5 %

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): 100 % (700 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P5c

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 12 de 13

la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 4,7,8,10,13,15,16.

Version 19 - Révision générale - 27.01.2016

Version 20 - Révision générale - 26.04.2017

Version 21 - Révision générale - 09.08.2019

Version 22 - Révision générale - 04.12.2020

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 04.12.2020

Code du produit: RCSO-AWT-003

Page 13 de 13

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu, www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)